

→ Les nouveaux habitants

Article mis à jour le Vendredi 31 Janvier



• Accueil des nouveaux habitants

Deux à trois fois par an, le Service Animation de la Ville organise des accueils de bienvenue à destination des nouveaux habitants de la Commune. Ce moment convivial permet aux nouveaux motterains de découvrir les Services de la Ville et les différents bâtiments communaux (Bibliothèque des deux mondes, Salle d'exposition La Conciergerie, Halle des Sports Didier Parpillon, Maison des Associations...).

Contact

Service Animation

Tél. **04 79 65 17 77**

animation@mairie-lamotteservolex.fr

• Démarches d'État-Civil

- Pour pouvoir voter à La Motte-Servolex lors des prochaines élections, les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur les listes électorales de la Commune avant le 31 décembre (pour une inscription effective l'année suivante).

Munis d'une Carte Nationale d'Identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile nominatif, les nouveaux habitants sont priés de se présenter au Service État-Civil. Les ressortissants européens peuvent également demander leur inscription sur les listes complémentaires.

- Le changement d'adresse sur la carte grise de votre véhicule est obligatoire : sous 30 jours si vous changez d'adresse, sous 15 jours si vous achetez un nouveau véhicule.

Ces démarches sont à faire en [Préfecture de Savoie](#) (Château des Ducs de Savoie 73000 Chambéry).

Contact

Service État-Civil

Tél. **04 79 65 17 71**

etatcivil@mairie-lamotteservolex.fr